



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

La Formation entrepreneurs PME Suisse a déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel de *spécialiste en gestion de PME avec brevet fédéral* conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

La Formation entrepreneurs PME Suisse a déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel supérieur d'*économiste d'entreprise PME avec diplôme fédéral*, conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

20 mars 2018

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation